

NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) EN PARTENARIAT AVEC VALORIZON

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

D 2018	A	30
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 (dossiers 1 et 2) – 74 (dossiers 3 à 9) – 73 (dossier 10) – 72 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	
Votants	79 (dossiers 1 et 2) – 80 (dossiers 3 à 9) – 79 (dossier 10) – 79 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **3 janvier 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir P. Laperche à compter du dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ (dossier 1 à 10)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir C. Fraissinède) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir F. Labeau)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir JP. Marchand)- Daniel BENQUET (+ pouvoir L. Valay jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 3) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 3) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET (+ pouvoir M.F. Bougues jusqu'au dossier 2) - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir A .Mahieu) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir J. Corrèges jusqu'au dossier 2) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY (à compter du dossier 3)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAUZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.] (jusqu'au dossier 9)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER (+ pouvoir L. Bordes) - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir D. Gaidella) – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain GAUBAN (jusqu'au dossier 2) Christian FRAISSINÈDE - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) - Thierry CARRETEY - Francis LABEAU – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane BORDES –Daniel GAIDELLA - Jacques PIN (à compter du dossier 10) – Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 11).

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÈDE à Jean-Luc ARMAND – Marie-Françoise BOUGUES à Serge CARBONNET (dossiers 1 et 2) – Jacqueline CORREGES à Philippe LABARDIN (dossiers 1 et 2) – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Catherine BALLEREAU – Laurence VALAY à Daniel BENQUET (dossier 1 et 2) – Francis LABEAU à Jean-Claude DERC - Liliane BORDES à Elizabeth LE CHARPENTIER – Daniel GAIDELLA à Dante RINAUDO – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 11)

Secrétaire de Séance

Jean-Marc DUBAN

NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) EN PARTENARIAT AVEC VALORIZON

Objet de la délibération

VGA avait conventionné avec ValOrizon (le Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne) dans le cadre de la mise en place du Plan Local de Prévention des déchets mis en place le 1er janvier 2012. Ce programme ayant pris fin le 31 décembre 2017 et afin de poursuivre dans la dynamique engagée depuis 5 ans sur le département, ValOrizon propose aux collectivités adhérentes de porter et de mettre en œuvre le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour une durée de 6 ans.

Exposé des motifs

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise que l'obligation d'élaboration et d'adoption du nouveau PLPDMA incombe aux collectivités qui détiennent la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, VGA a l'obligation d'élaborer et d'adopter son nouveau PLPDMA. Toutefois le décret précise que les collectivités en charge de la collecte peuvent confier l'élaboration de ce PLPDMA au syndicat en charge du traitement de ces déchets ménagers et assimilés. Ainsi VGA a la possibilité de confier l'élaboration de ce PLPDMA à ValOrizon.

En effet depuis 2012, VGA a confié à ValOrizon le PLPDMA qui s'est terminé le 31 décembre 2017. Ce programme a été décliné au travers d'actions menées au niveau départemental (Composteur, Stop Pub, REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) ameublement, études déchèteries, ...). Aussi et afin de maintenir la même dynamique, il est proposé de solliciter ValOrizon afin que ce syndicat puisse se voir confier l'élaboration de ce PLPDMA, en rappelant que, réglementairement, ce programme devra être finalisé au plus tard pour le 14 décembre 2018.

L'élaboration de ce PLPDMA se fera dans la continuité du programme actuel et en concertation avec les collectivités.

Enfin, il est rappelé que bien qu'il soit décidé de confier l'élaboration de ce PLPDMA, VGA reste devant la réglementation responsable de ce programme

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide la mise en place d'un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) d'une durée de 6 ans.

Sollicite le Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne ValOrizon pour l'élaboration de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et la coordination des actions, en rappelant que ce Programme devra être finalisé pour le 31 décembre 2018.

Précise que ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés une fois élaboré devra être présenté et validé par Val de Garonne Agglomération.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	79
<i>Pour</i>	79
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Marmande, le 11 janvier 2018

Publication / Affichage

Le 19/01/2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,